

**- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -**

**1. Identification de l'entité adjudicatrice :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tél. : 03.89.70.90.70 - Fax : 03.89.70.90.85  
Courriel : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse Internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)  
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

L'entité adjudicatrice est représentée par son Président, Monsieur Alain GIRNY.

**2. Procédure de passation du marché :**

Procédure adaptée selon les articles 27 et 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**3. Objet du marché :**

**Prestations de maîtrise d'œuvre d'infrastructure - Projet de prolongation de la ligne 3 du Tramway vers l'Aéroport Bâle-Mulhouse**

**4. Caractéristiques principales du marché :**

La présente consultation porte sur un marché de maîtrise d'œuvre pour les études des Infrastructures et des éléments et équipements ferroviaires induits par le prolongement de la ligne 3 du tramway de la gare de Saint-Louis jusqu'à l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

Lieu(x) d'exécution : SAINT-LOUIS Agglomération (FR 68300)  
Code NUTS FRF12

Enveloppe financière prévisionnelle affectées aux travaux : 17 500 000 € HT (valeur février 2019).

Le marché comporte une tranche ferme (TF) comprenant les missions EL, EP/DIAG, AVP et ADM et quatre tranches optionnelles (TO1 à TO4) comprenant les missions PRO, INTERF G, GEO et SECU.

**5. Classifications CPV :**

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

| Code CPV principal | Libellé du code CPV principal |
|--------------------|-------------------------------|
| 71 30 00 00-1      | Services d'ingénierie         |



## 6. Durée du marché - Délai d'exécution :

Le délai global d'exécution prévisionnel du marché est de 18 mois à compter de sa notification.

Chaque mission constitue une partie technique à exécuter distinctement dont le déclenchement interviendra par ordre de service.

Il n'est prévu aucune indemnité d'attente pour la notification des missions, ni aucune indemnité de dédit en cas de non déclenchement d'une ou de plusieurs missions ou tranche optionnelle.

## 7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 3 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article 58-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article 58-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires :
  - ✚ Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article 30-I-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
  - ✚ Possibilité de recourir aux modifications du marché en application de l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- En cas de groupement d'entreprises, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice tel qu'il est indiqué ci-dessus.
- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Marché autofinancé par SAINT-LOUIS Agglomération
- Les prix du marché sont révisables.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au contrat.
- Aucun cautionnement et garantie ne sera exigé.

## 8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- La lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- La déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :
  - ✚ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - ✚ pour chaque mission normalisée et sous-mission (cf. article 3.3.1.2 du CCTP) ainsi que pour chaque mission complémentaire (cf. article 3.3.1. du CCTP) le candidat indiquera les projets de transport en commun en site propre en milieu urbain dans lesquels il a réalisé, au cours de 3 dernières années, tout ou partie desdites missions en précisant le maître d'ouvrage destinataire des prestations et en indiquant à quel titre il a réalisé les prestations (mandataire, co-traitant ou sous-traitant).



La liste sera présentée au format A4 sous forme de tableau. Les indications sont prouvées par des attestations des destinataires ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. A défaut la référence ne sera pas prise en compte (il est rappelé qu'en cas de groupement l'appréciation des capacités est globale) ;

- ✚ la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- ✚ un organigramme détaillant l'organisation du candidat en rapport avec l'objet du contrat. Il présentera en annexe les curriculums vitae détaillés de tous les intervenants ;
- ✚ la description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.
- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

#### 9. Critères d'attribution :

| Libellé                 | %  |
|-------------------------|----|
| 1-Valeur technique      | 70 |
| 2- Prix des prestations | 30 |

#### 10. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité de l'entité adjudicatrice ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

#### 11. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.



L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

## 12. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>**.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique [courrier@aws-france.com](mailto:courrier@aws-france.com) qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

## 13. Autres informations :

### **Critère n° 1 Valeur technique 70 % :**

La qualité du mémoire technique appréciée au travers des thématiques suivantes (note sur 100) :

- Dispositions de l'entreprise pour mener à bien l'opération (60 points) ;
- Pertinence du chronogramme d'affectation des moyens aux missions (40 points).

### **Critère n° 2 Prix des prestations 30 % :**

La note (sur 100) relative au prix sera proportionnelle à la moyenne des offres, elle est calculée à partir du total pour la tranche ferme selon la formule suivante :

$$\text{Note} = 100 \times (\text{prix moyen hors offre anormalement basse} / \text{offre étudiée} + \text{prix moyen}) \times 0,30$$

N.B. le prix moyen est la moyenne des prix proposés par les candidats pour la tranche ferme du contrat.

## 14. Date limite de réception des offres :

Le mercredi 10 avril 2019 à 12h00



## 15. Procédures de recours :

### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23  
Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

### Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23  
Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

### Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.65  
Fax : 03.83.34.22.24  
E-mail : [therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

## 16. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Vendredi 8 mars 2019

